

NOTIFICATION D'INTERDICTION PERMANENTE

Objet : African Copper PLC – Interdiction d'opérations sur valeurs

Veillez prendre note que la décision d'opérations sur valeurs n° 2015-FIIC-0168 du 6 juillet 2015, dont l'échéance est prévue le 21 juillet 2015, est remplacée par la décision d'interdiction d'opérations sur valeurs n° 2015-FIIC-0183 du 21 juillet 2015.